

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 053642

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9450 Société : 234894
 Actif Pensionné(e) Autre
 Nom & Prénom : BENCHEIKH EL AHMADI Mohamed Waleed
 Date de naissance : 26.08.1955
 Adresse : Pendana Ibnou Kaban Rue Soueida
 Tél. : 0661181124 Total des frais engagés : 348,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Cabinet Dr. SI EL CHAOUI EL FAIZ DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE 38 Bd. D'Alger Casablanca Rés. Ennour Casablanca Tél : 05 22 230 549
 Date de consultation : 20/10/2022
 Nom et prénom du malade : BENCHEIKH EL AHMADI Mohamed Waleed Age: 67
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Epidermomycose
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 26/10/2022
 Signature de l'adhérent(e) :

Docteur

Dr. Salwa CHAOUI El Faiz

Dermatologue
Infections sexuellement transmissibles
Chirurgie de la peau et des ongles
Dermatologie Esthétique - Lasers

Lauréate de la faculté de médecine de Casablanca
Diplômée en dermatologie esthétique et lasers.
Versailles - France

الدكتورة

سلوى الشاوي الفائز

أخصائية أمراض الجلد، الشعر و الأظافر
الأمراض المنقولة جنسيا
جراحة الجلد والأظافر
طب التجميل و العلاج بالليزر

خريجة كلية الطب والدار البيضاء
دبلوم طب التجميل و العلاج بالليزر.
فرساي - فرنسا



Casablanca le في الدار البيضاء
20 octobre 2022

Mr. **BENCHEIKH EL ATMANI Mohamed Wahib**

64,000
128,00
1/ CANESTEN EXTRA CREME

une application par jour le soir sur les lésions en couche
généreuse, pendant 1 Mois

20,00
2/ CLENIDERM CRÈME

1 appl / jour le soir sur la zone concernée en petite quantité,
pendant 10 jours

INPE: 0920C1262

448,00
Madame **FATIMA**
Pharmacie Acharaf
Ave Sidi Makhif
Casablanca - Tél: 0522 25 22 09

Dr. SALWA CHAOUI EL FAIZ
DERMATOLOGUE - VENEZ
INPE: 0912307
38, Bd. Biranzarane
Rés. Ennour - Cas
Tél : 05 22 23 23 23

LOT :	20,00
PER :	64,00
PPV :	
LOT :	
PER :	
PPV :	84,00